Portrait

Placée d'abord sous le vocable de SAINT-REMI et nommée

au XIIème siècle CAPELLA S.REMIGII (chapelle ST-REMI) possession de l'abbaye SAINT-JULIEN de TOURS, l'église de SAINT-ROCH fut longtemps une succursale de la paroisse de VALLIERES (FONDETTES). Le titre de paroisse ne fut octroyé qu'au XIVème siècle. C'est au début du XVIIème qu'elle prit le nom du Saint guérisseur de la peste. La 1ére République lui attribua de



1793 à 1794 le nom plus révolutionnaire de "LA MON-TAGNE".

En plein cœur de ce "Jardin de France", SAINT-ROCH, Communauté de communes de Gâtine et Choisilles, à 12 kms de Tours, est une charmante et paisible oasis campagnarde. Deux accès la relient à l'agglomération tourangelle : la RD959 au nord et le CD36 qui la traverse en son milieu.

SAINT-ROCH, est bordée au Nord par la commune de SEMBLANÇAY; à l'Est, l'ancienne Voie Romaine fait limite avec les communes de CHARENTILLY et de FONDETTES, cette via publica était portée sur les cartes routières romaines, en particulier celle appelée Table de Peutinger parvenue jusqu'à nous et dont le premier état remonte au Illème siècle. La délimitation Ouest est assurée par les communes de PERNAY et de LUYNES, tandis qu'au Sud on retrouve le voisinage de FONDETTES.

Elle est arrosée par le "Ruisseau de SAINT-ROCH", encore appelé "Petite Choisille", qui prend sa source dans la commune et va se jeter dans la Choisille près du Moulin Moudoux, commune de SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

Un relevé cadastral de 1828 fixe la surface territoriale de la commune à 475 ha. Cette valeur est encore celle cadastrée de nos jours et fait de SAINT-ROCH la plus petite commune du canton, mais aussi une des plus petites de Touraine.

INFORMATIONS PRATIQUES

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles



1 rue Principale - 37390 ST-ROCH © 02.47.56.74.67

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GÂTINE ET CHOISILLES

Le Chêne Baudet - 37360 ST-ANTOINE DU ROCHER © 02.47.29.81.00 www.gatine-choisilles.org

OFFICE DE TOURISME DE LANGEAIS ET CASTELVALÉRIE BP 47 - Centre-ville - 37130 LANGEAIS © 02.47.96.58.22 www.tourisme-langeais.com

Saint-Roch

Sentiers Pédestres

Services, accueil

Boulangerie / Pâtisserie (fermée le lundi)

Restaurant - Bar



DÉPART: Parking du terrain des Sports

Gâtine et Choisilles





Boucle n°1 - 8 km Boucle n°2 - 3 km

CHARTE DU RANDONNEUR

Aime et respecte la nature. Ecoute-la, ne la souille pas, ne la détruis pas. Reste sur le sentier et sois discret. Ne piétine ni cultures, ni sous-bois. Ne fume pas en forêt, n'y allume aucun feu. N'effraie pas les animaux. Ne néglige pas les contacts humains. Respecte et connais ce monde rural qui t'accueille.

Ces sentiers PR® ont été créés par la municipalité de Saint-Roch, avec le concours de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles, du Conseil Général d'Indre-et-Loire et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre.















© Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles Reproduction intendite



A découvrir...

- P Parking: Afin de faciliter le stationnement des véhicules, il est recommandé d'utiliser le parking du terrain des Sports.
- Départ: Pour rejoindre le départ du circuit, se diriger vers le chêne au centre du bourg; prendre à droite sur 200 mètres. Le premier chemin à votre gauche engage le circuit.
- Le Chêne: Deux fois centenaire, le "chêne de la liberté", le seul existant encore dans le canton, protège de sa ramure "Les Enfants morts pour la France".
- 2 L'Eglise: la nef est moderne (19ème siècle). Elle aboutit à un choeur rectangulaire à chevet plat couvert en charpente, qui appartenait jadis à une église romane. Son chevet, parementé en petit appareil, a été enduit récemment d'un crépi. Son vitrail représente le Saint-Patron: "St-Roch et son chien".
- 3 La Voie Romaine : la limite orientale de la commune est assurée par l'ancien tracé de la voie romaine TOURS-LE MANS. Le circuit l'emprunte de la "Vallée de St Roch" à "l'Etang de Jumeau".Le "hérisson" de la chaussée est encore partiellement visible.
- "Le Tremblay": la construction de cette imposante demeure est récente (1840). Elle chevauche l'ancienne voie royale dont subsiste une partie d'un relais de poste.
- L'Etang de Jumeau: Louis XI confia à des moines Minimes un territoire où ils entreprirent la réalisation d'étangs dont celui dit actuellement de "Jumeau". D'environ 4 hectares, il dépend du domaine de Poillé. Cet étang est classé Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) depuis 1985.
- Aire de pique-nique : aménagée avec tables et bancs.

Circuits PR® agréés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (C.D.R.P. 37) sous les n° 2007/86 -1 et 2007/86-2 Accueil du Comité: Office de Tourisme de Tours 37042 TOURS Cedes © 02.47.70,37.35

Permanences:

• du 1er Octobre au 31 Mars de 9h à 12h et de 14h à 17h, lundi, mercredi et samedi
• du 1er Avril au 30 Septembre de 9h à 12h et de 15h à 18h, lundi, mercredi et samedi
et de 15h à 18h, mardi, jeudi et vendredi